

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et ou autres Département
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	U AN. 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Juillet — Le conseil d'Etat rejette le pourvoi formé devant lui par le général Hubert-Castex, mis à la retraite d'office, pour avoir formulé dans un ordre du jour adressé aux troupes sous ses ordres, certains griefs personnels à l'encontre du ministre de la guerre.

— M. Barbey, ministre de la marine, demande un crédit supplémentaire de 5,800,000 francs.

— Deux enfants pris du désir de se baigner sur la rive droite de la Seine en amont du pont de Boulogne, sont entraînés par le courant et se noient. Un ouvrier de Boulogne attiré par les cris de l'un d'eux se jette à l'eau dans l'espoir de les sauver, mais il est entraîné à son tour et disparaît sous l'eau.

11 Juillet — Exécution de l'assassin Meunier.

— La chaleur est si forte à Séville que le bitume des trottoirs devient liquide. On annonce de Valence que les blés sont brûlés par l'ardeur du soleil.

— M. Blayn, percepteur de Bessèges gravement compromis dans l'affaire de la loterie, est écroué à la pri-

son d'Alais. L'enquête de cette malheureuse affaire amène chaque jour la découverte de nouveaux détournements.

— Drame de Roanne. Une femme de cette ville, tente de se suicider avec ses quatre enfants, à l'aide d'un réchaud de charbon. Cette malheureuse peut être rappelée à la vie, mais les enfants ont succombé.

— Arrestation à Drancy près du Bourget, d'un riche propriétaire du nom de Laurent, âgé de 40 ans, et de sa bonne, Valentine Marin, âgée de 27 ans, accusés d'avoir, à trois reprises différentes, en 1887, 1889 et 1890 fait disparaître les fruits d'une union illégitime à l'aide de manœuvres abortives. Mme Delcourt, sage-femme à Paris, est également arrêtée.

— Suicide de M. Delamare, receveur municipal à Dieppe. On constate dans la caisse de ce fonctionnaire un déficit d'au moins 120,000 francs.

12 Juillet — MM. Émile Trélat et Gourvil, républicains, sont élus députés de Paris et du Finistère.

— Épouvantable collision près de la gare de la Chapelle entre le train

express de Lille et un train venant de Paris. Cinquante victimes.

— Grande fête aux Tuileries en l'honneur de l'Union des Sociétés d'instruction militaire.

— Le séjour de l'empereur d'Allemagne à Londres, donne lieu à de grandes fêtes militaires et mondaines. L'accueil de la foule est très froid.

13 Juillet — Inauguration à Paris, par M. Carnot, de l'avenue de la République.

— L'agitation parmi les employés de chemin de fer prend des proportions inquiétantes et qui donnent lieu de redouter une grève générale.

14 Juillet — Fête nationale — Revue des troupes à Longchamps — Inauguration de la statue de Danton, à Paris.

— Pénible accident à Brive, au moment du feu d'artifice de la fête nationale. Une bombe détériorée cause la mort d'une personne et en blesse plusieurs autres, dont deux très grièvement.

15 Juillet — Demande d'interpellation de M. Laur, à la Chambre, au sujet du refus de visa de plusieurs passe-ports pour l'Alsace-Lorraine.

16 Juillet — La Chambre des appels correctionnels appelée à se prononcer sur la validité du verdict rendu au sujet de l'affaire dite de la mélinite, confirme le jugement rendu par la 10^e Chambre.

— Fête donnée par la marine Suédoise aux officiers de l'escadre française au château royal de Gripsholm aux environs de Stockholm.

— Explosion d'un magasin d'artifices à Cette (Hérault). Deux tués et un blessé.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que par décret de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 13 juillet dernier, une médaille d'honneur vient d'être décernée à M. Jules Guay, ouvrier maçon chez M. Armand Mallet, entrepreneur de bâtiments à Dammartin.

M. Guay qui avait des droits incontestables à cette distinction compte 66 années de services consécutifs dans la maison Mallet où il a vu passer trois générations. Entré dans cet établissement le 3 mars 1823, à l'âge de quatorze ans, ce brave ouvrier se fit remarquer par son activité et sa bonne conduite et ne cessa pendant plus de 50 ans d'être chargé des travaux qui exigeaient le plus de soins et d'attention.

Aujourd'hui, bien qu'agé de quatre-vingts ans, M. Guay travaille encore sans relâche et il est demeuré le véritable mentor de ses jeunes compagnons d'atelier.

Au mois de janvier 1890, la *Petite Gazette* constatait avec une certaine amertume que depuis longtemps, le canton de Dammartin semblait exclu de toute participation aux distinctions honorifiques décernées par le gouvernement, soit pour actes de dévouement, services rendus à l'instruction, à l'industrie, fondation d'œuvres utiles, etc. Depuis cette époque, il nous a été agréable de remarquer qu'un changement favorable s'était produit; et à diverses reprises, nous avons eu la satisfaction de citer les noms de plusieurs de nos compatriotes qui ont

obtenu des récompenses justement méritées.

Nous répéterons à cet égard les paroles de M. le maire de Dammartin, (allocation du 28 avril 1891). « En récompensant le mérite, le Gouvernement n'a pas seulement honoré de bons citoyens, mais il s'est honoré lui-même » Nous ajouterons même qu'en ne bornant pas son rôle à faire respecter la loi et à réprimer le vice, le gouvernement de la République s'est acquis des droits à la sympathie et à la reconnaissance de la population du canton de Dammartin.

— La Compagnie de sapeurs-pompiers de Dammartin a obtenu un véritable succès au concours de Chelles dimanche dernier. Nos braves compatriotes ont remporté :

- 1^o Un 2^o prix de manœuvre, représenté par une médaille de vermeil
- 2^o Un 3^o prix de bonne tenue, représenté par une médaille d'argent
- 3^o Un 5^o prix de stratégie représenté par une médaille de vermeil.

Inutile de dire que les lauréats ont été satisfaits de leur journée et qu'ils ont été chaudement félicités.

MOUSSY-LE-NEUF

M. Georges Cléret, fils du sympathique instituteur de Moussy-le-Neuf, vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Nous adressons à M. Georges Cléret nos sincères félicitations.

MONTGÉ

M. Giverne (Louis-André) garde particulier au château de Saint-Thibault, (commune de Montgé) qui, on se souvient, avait défendu une femme et un enfant contre les attaques d'une vache furieuse, vient d'obtenir pour cet acte de courage une médaille d'honneur de 2^e classe.

PLESSIS-L'ÉVÊQUE

La Presse s'est émue à diverses reprises et avec raison du sort des malheureux petits ramoneurs, qui sont appelés très jeunes à quitter leur famille pour s'en aller au loin prendre du service pour le compte de certains patrons qui ne sont pas toujours bienveillants à leur égard, et qui les abandonnent sans pitié dès qu'ils n'ont plus besoin de leurs services.

Le 10 juillet dernier le garde champêtre du Plessis-l'Évêque, M. Laporte trouvait dans une meule de foin, un pauvre petit ramoneur de 11 ans, complètement abandonné et mourant de faim. Conduit aussitôt à l'hôpital de Meaux par les soins de ce fonctionnaire, le pauvre enfant est mort mercredi dernier, sans avoir pu donner aucune indication sur la demeure et sur le nom de sa famille.

ROISSY

Un événement fâcheux a mis en émoi la population de Roissy, ces jours derniers. Un charretier du nom de Lemoine (Jules-Cléophas) ayant à payer une somme qu'il n'avait pu réaliser en temps utile, a perdu la tête et s'est pendu de désespoir. Ce malheureux qui est âgé de 44 ans, est père de dix enfants.

COMPANS

Deux élèves de l'École communale de Compans, Dufour (Désiré) et Lecompte (Eugène), en se promenant dernièrement dans les champs, trouvèrent une montre en argent dont ils s'empressèrent de rechercher le propriétaire. Ils apprirent bientôt que cette montre avait été perdue il y a deux ans par M. Blondeau adjoint de la commune, qui, comme récompense, donna à chacun des enfants un livret de caisse d'épargne de deux francs.

— M. l'inspecteur d'académie a adressé un témoignage de satisfaction à M. Thuret, instituteur à Compans, pour la bonne tenue de son école.

LAGNY-LE-SEC

Les Conseillers municipaux de Lagny-le-Sec, convoqués dimanche dernier, pour nommer une nouvelle municipalité ont négligé de se rendre à l'invitation qui leur avait été faite. Si notre confrère de l'*Écho du Valois* est bien informé, cette abstention aurait pour but d'amener M. le Préfet de l'Oise à dissoudre le Conseil actuel afin qu'il soit procédé à de nouvelles élections.

— Les journaux annoncent qu'en exécution d'un jugement rendu, par la 4^{re} Chambre du tribunal civil de la Seine, le 17 juin dernier, enregistré et signifié, il sera procédé, le 29 juillet prochain, à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots qui ne seront pas réunis, de tous les biens immeubles provenant de la succession de M. Alfred de Longpérier.

Le second lot comprend la nue propriété du château de Lagny-le-Sec et diverses pièces de terre sises aux terroirs de Lagny, du Plessis, d'Ermenouville, etc., etc.,

Le total des trois mises à prix est de 662,000 francs.

Le château de Lagny-le-Sec qui est le berceau de la famille de Longpérier a subi dans ces derniers temps des restaurations importantes qui en ont fait une résidence fort agréable. On espère que la famille de Longpérier fera en sorte que ce domaine ne passe pas dans des mains étrangères.

CUISY

Le 4 juillet dernier, le sieur Faure (Ernest-Lucien), maçon âgé de 27 ans,

était pris du désir d'aller chercher noise aux époux Plailly, ses voisins, et de leur porter des coups sans motif valable.

Cet oubli des convenances vaut au sieur Faure une amende de 10 francs.

MOUSSY-LE-NEUF

Le sieur Pois (Eugène), charretier, âgé de 42 ans, est accusé de manquer de tendresse pour sa femme et il vient d'être traduit pour cela devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Le 5 juillet dernier, la dame Pois s'était vue dans la nécessité de se réfugier chez son père, M. Leplat, à la suite d'une scène de ménage assez violente. Pois se rendit au domicile de son beau-père et après avoir cassé plusieurs carreaux de la maison, se livra à des voies de fait sur le sieur Leplat qui était sorti de chez lui pour demander des explications.

Pois se voit condamner à une amende de 50 francs.

VER

Le scrutin de ballottage pour l'élection de trois conseillers municipaux, a donné les résultats suivants :

MM. Bruyet (Pierre) . . . 36 voix. Élu.
Vibert (Alexandre) . 30 — —
Billiard (Jean) . . . 25 — —

Viennent ensuite :

MM. Quicray (Alexandre) . . . 24 voix
Dubourg (Louis) 21 —

MEAUX

La période des examens vient à peine de s'ouvrir, et déjà l'École Saint-Étienne de Meaux compte à son actif les succès les plus honorables.

M. André Robillard, élève de cette école, vient de passer avec la mention *bien*, si rarement obtenue, son baccalauréat ès-sciences, et le jury l'a vivement félicité. M. René Sauvage, élève

de philosophie, a heureusement passé la 2^e partie du baccalauréat ès-sciences restreint.

Ajoutons que deux anciens élèves de Saint-Étienne se trouvent sur la liste des candidats admissibles à Saint Cyr. Enfin M. Henri Gérard, qui, l'an dernier, passait la 2^e partie du baccalauréat ès-lettres avec la mention *bien* après avoir fait sa philosophie à l'École Saint-Étienne, et qui actuellement se prépare à l'École polytechnique, vient d'être reçu bachelier ès-sciences avec la même mention *bien*.

FAITS DIVERS

LES INDEMNITÉS

On vote de temps en temps des millions pour venir au secours de nos cultivateurs éprouvés par les orages ou les inondations. Hélas à quoi cela sert-il? Témoin le fait suivant :

M. Em. Arène a demandé un secours pour un cultivateur de San-Lorenzo, ruiné par les pluies torrentielles. Le ministre de l'agriculture, qui a des fonds pour cela, a répondu au député Corse en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avoir fait procéder aux constatations réglementaires, j'ai par décision de ce jour, alloué à M. Négori une somme de 7 fr. 50, représentant le maximum de secours que les règlements en vigueur permettent d'accorder. »

PHÉNOMÈNE OVOLOGIQUE

La poule aux œufs . . . brodés

Un phénomène ovologique inconnu jusqu'à présent dans cette région se produit tous les jours dans la basse-cour de M. Ulysse Masson cultivateur et maire de la commune de Voucienues (Marne).

Une poule pond des œufs qui sont ornés d'une sorte de broderie en relief. Cette broderie, disposée en ruban, part de la pointe de l'œuf et en fait le tour.

La disposition en hélice et le dessin sont fort gracieux. On dirait une dentelle qui commence par un filament, va en s'élargissant, pour s'épanouir en une large fleur.

M. Masson a offert une douzaine de ces œufs au Musée de la ville. Le conservateur a envoyé deux beaux spécimens au muséum d'histoire naturelle de Paris pour la collection d'ovologie.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

La première et sans contredit la plus intéressante et la plus populaire de nos fêtes nationales fut celle de la *Fédération* célébrée à Paris, le 14 juillet 1790, en souvenir de la prise de la Bastille. Soixante mille fédérés et plus de quatre cent mille spectateurs s'étaient réunis au champ de Mars devant l'Assemblée nationale et le roi. Au centre du champ de Mars s'élevait sur un immense gradin l'autel de la Patrie, sur lequel officiait l'évêque d'Autun, entouré de trois cents prêtres revêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores. Au cours de cette imposante cérémonie, la musique militaire se fit entendre et le *Te Deum* fut accompagné par les accords de douze cents instruments.

La prestation du serment fédératif ne fut pas moins solennelle et de nombreuses salves d'artillerie annoncèrent le moment où gravissant les marches de l'autel, La Fayette, à la tête de l'état-major de la milice parisienne et des députés des armées de terre et de mer, vint y déposer au nom des troupes et

des fédérés, le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi. « L'enthousiasme était général, dit un auteur contemporain, des acclamations retentissaient de toutes parts; la joie et l'espérance étaient universelles. Des danses sur les ruines de la Bastille, un festin qui réunissait vingt-quatre mille convives, des bals populaires manifestaient l'élan du peuple et de la nation, aspirant à une ère de liberté et d'ordre, de prospérité et de grandeur. Malheureusement les divisions intestines, la lutte du roi et de l'assemblée, l'émigration, troublèrent cette harmonie et dissipèrent les illusions. »

La fête de la Fédération eut son écho dans toutes les villes de France et Dammartin même célébra cette fête avec une certaine solennité, ainsi qu'en fait foi le programme suivant, dressé le 10 juillet 1790, par le conseil général et les officiers municipaux en présence du citoyen Robin, procureur de la commune et sous la présidence du citoyen Maulny, Maire :

« A l'effet de délibérer sur l'adresse des citoyens de Paris, à nous envoyée par la Commune de ladite ville, et sur son invitation de faire le 14 de ce mois le serment fédératif, il a été arrêté :

« Que cette fête se feroit le dit jour quatorze juillet du présent mois.

« Qu'elle commencera par une grand' messe qui se célébrera en l'église paroissiale, à dix heures du matin, ensuite de laquelle MM. les maire, officiers municipaux et notables se transporteront en corps, dans l'allée d'entrée du château de la Thuillerie, en laquelle il sera dressé un autel à la liberté, où se renouvellera le serment civique par tous les citoyens, les troupes nationales et de ligne de cette ville, d'où mes dits

sieurs les officiers municipaux reviendront à la ville.

« Qu'à sept heures du soir, il sera chanté un *te Deum* dans la dite église, à l'issue duquel il sera fait un feu de joie devant la porte de l'auditoire de ce lieu, servant d'hôtel-de-ville, où se transporteront aussi en corps nos dits sieurs les officiers municipaux et notables.

« Que tous les habitants de cette ville seront tenus de tenir leurs boutiques fermées depuis le matin jusqu'au soir : comme à l'issue du feu, d'illuminer le devant de leurs maisons ou croisées à peine d'amende.

« Que messieurs les commandants de la garde bourgeoise, de la maréchaussée et du détachement de Royal-Bourgogne de présent en garnison en ce lieu seront invités à se trouver à cette cérémonie, à la tête de leur compagnie et sous les armes.

« Seront pareillement invités : M. le prieur et ses deux vicaires : MM. du chapitre et MM. les officiers du bailliage et en général, tous les citoyens de cette ville.

« Défense à tous particuliers (autres que ceux de la garde bourgeoise et de la troupe, lorsqu'elles en recevront les ordres de leur commandant,) de tirer aucuns coups de fusils, pétards ni fusées pendant toute la journée de cette cérémonie et même par la garde nationale et la troupe après le feu allumé; comme aussi de ne pouvoir par les habitants faire aucuns feux devant leurs portes ni dans aucunes places sous peine d'amende et de prison.

« Et seront ces présentes lues, publiées et affichées à ce que nul n'en ignore. »

Signé: MAULNY, maire.

Ce programme fut exécuté ponctuel-

lement, ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

« Nous soussignés, maire et officiers municipaux de la ville de Dammartin, vu expédition des présentes et de la délibération du dix dudit mois, ensuite l'une de l'autre, envoyée à MM. de la municipalité de Paris, au désir de leur lettre circulaire du quatre octobre 1790 certifions que le jour d'hier, la fête civique s'est célébrée en cette ville et que le serment fédératif s'y est prêté tant par les citoyens que par la garde nationale, la brigade de Maréchaussée et par le détachement du régiment de Royal-Bourgogne-cavalerie, en garnison en ce lieu; le tout en notre présence et conformément à notre délibération du dix de ce mois. Ce quinze juillet 1790, huit heures du matin.

Suivent les signatures.

RECETTES UTILES

Confitures de fraises

Prenez des fraises ananas ou des caprons bien mûrs, enlevez les queues et les calices et pesez-les. Après cela mettez dans une bassine du sucre en poids égal à celui des fraises, avec un verre d'eau par kilogr. de sucre; faites fondre sur le feu et cuire ce sirop jusqu'à ce que, le prenant avec une écumoire et soufflant dessus, il forme en passant à travers les trous de petites bulles voltigeant dans l'air. On dit alors que le sirop est cuit au soufflé, à la petite plume ou au petit boulé.

A ce moment, mettez vos fraises dans la bassine et laissez cuire convenablement, de manière à ce qu'elles ne s'écrasent pas. On reconnaît le degré de cuisson à leur transparence. On les sort de la bassine avec l'écumoire et on remplit des pots à moitié seulement.

Après cela, on remet sur le feu le sirop affaibli par le jus des fraises; on pousse de nouveau la cuisson de ce sirop jusqu'au petit boulé et on verse sur un tamis placé au-dessus des pots de fraises que l'on soulève avec précaution pour que le jus pénètre bien partout.

Après refroidissement, on couvre d'une rondelle de papier blanc qu'on mouille d'eau-de-vie, on coiffe le pot d'un second papier qu'on lie avec une ficelle mince.



Un instituteur interroge sur l'instruction civique un bambin qui reste muet comme une carpe.

Le maître, impatienté, l'appelle près de lui et esquisse un geste comminatoire.

— Voyons, mon ami, que dit la loi?

L'enfant effaré jette des regards autour de lui, et ses yeux tombant sur la loi Grammont affichée dans la classe, pris d'une inspiration subite, s'écrie :

— La loi défend de maltraiter les bêtes!

— C'est vrai répond le maître désarmé, va t'asseoir.

..

Tout ce qui est riche et puissant trouve des flatteurs : les rois, sous la monarchie et sous le régime démocratique, les multitudes.

..

On parle d'un mariage qui doit se célébrer dans quelques jours.

— La jeune mariée est charmante, mais le mari est terriblement laid. Pauvre fille!

— Pas si à plaindre que ça. La veille du contrat de mariage, il lui a fait cadeau d'un titre de rente de 15.000 fr.

— Vous m'en direz tant; c'est le présent qui fait oublier le futur.



PORTRAITS-CARTES

10 francs la douzaine

PORTRAITS-CARTES ÉMAIL

très soignés

la douzaine 12 francs

Il est offert à titre de **PRIME**, au prix de 4 francs, un **magnifique portrait peint à l'huile**, d'une parfaite ressemblance et complètement maltérable. Ce portrait est encadré richement sur un fond de peluche avec une belle bordure or et noir, d'une dimension de 22 cent de largeur sur 26 cent. de hauteur

On pose le **Dimanche et le Jeudi** de 10 heures à 4 heures.

Société d'Assurances Mutuelles

IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES DE
SEINE-ET-MARNE

Contre l'incendie, le chômage, l'explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur et électriques

DATE DE FONDATION: 1819 - SIÈGE SOCIAL A MELUN
Montant des valeurs assurées: 883,000,000 f.
Montant des réserves 3,007,311 f.

Tarifs inférieurs de 40 0/0 environ aux primes les plus réduites des Compagnies par actions.

Les sinistres sont toujours payés intégralement et comptant.

La Société ne fait pas payer à ses assurés le droit de timbre, toujours réclamé en sus des primes par les Compagnies à raison de 0 fr. 04 par 1,000 fr. de capital assuré,

Les risques d'explosion de la foudre et du gaz, les incendies provenant de l'éclairage électrique, sont assurés gratuitement.

La Société assure gratuitement sur pied les récoltes de ses Sociétaires.

LES POLICES SONT DÉLIVRÉES GRATUITEMENT

S'adresser ou écrire pour tous renseignements à un représentant de la Société dans le canton.

M. ALLANT, 1, place du Bourg à Dammartin



L. ÉTHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M).

Rue Ganneval

à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-argenterie.

Pièces de précision — Remontage de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les soins apportés aux pièces qui lui sont confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez Madame Vauve Elhis

PRIME AUX LECTEURS de la PETITE GAZETTE

JOLI GLOBE TERRESTRE

de 16 cent. de circonférence

Prix: 60 cent.

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES
Accessoires & Réparations

SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES
Épurées

Céréales de semence
Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves
à grand rendement et à grande richesse saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute demande affranchie

Le Directeur-Gérant: **F. LEMARIE**

Dammartin Imp. E. Lemarié.